



Février 2026

Appel à projet pour une résidence de création auteur- illustrateur jeunesse

Lac du Der - Eglise de Champaubert (Marne et Haute-Marne – Grand Est)

Date limite de dépôt : 13 mars 2026

Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs – Syndicat mixte
12 rue Villiot – CS 0001 - 75012 Paris
Tél. : 01 44 75 29 29 - Télécopie : 01 44 75 29 30
www.seinegrandslacs.fr

Vous êtes auteur-autrice/illustrateur-illustratrice jeunesse et l'histoire, le patrimoine culturel et environnemental, la biodiversité, les lacs, la faune et flore terrestre sauvages vous inspirent ? Vous souhaitez partager votre talent et votre vision unique de la nature avec un large public, et plus particulièrement avec les enfants ?

L'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs lance une résidence artistique de création à destination d'un auteur-illustrateur jeunesse d'avril à septembre 2026.

Le porteur de la résidence : Seine Grands Lacs

L'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs est un syndicat mixte ouvert assurant 3 missions : la protection et la prévention contre les inondations, le maintien d'un débit minimum de la Seine et de ses principaux affluents pendant les saisons les plus sèches et l'adaptation aux changements climatiques du bassin amont de la Seine.

Le périmètre d'intervention de Seine Grands Lacs est le bassin versant amont de la Seine (incluant ses affluents : la Marne, l'Aube et l'Yonne). Ce périmètre, immense, couvre 18 départements et 4 régions ; faisant de Seine Grands Lacs un acteur majeur de l'eau sur ce territoire.

Seine Grands Lacs assure la double mission historique d'écrêter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir les débits de la Seine et de ses affluents (Aube, Marne et Yonne) en été et en automne. Son action est efficiente dès l'aval immédiat de ses ouvrages.

En tant qu'établissement public territorial de bassin, il doit :

- faciliter la prévention des inondations,
- assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- préserver, gérer et restaurer la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Dans le contexte du changement climatique, Seine Grands Lacs développe de nouvelles actions destinées à compléter le dispositif de gestion des inondations et des étiages et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes.

Pour assurer ses missions, Seine Grands Lacs agit sur plusieurs fronts.

L'entretien, l'aménagement et l'exploitation des quatre lacs-réservoirs de la Seine

Seine Grands Lacs est propriétaire et gestionnaire de 4 barrages-réservoirs du bassin de la Seine. Ces lacs-réservoirs comptent parmi les plus grands lacs artificiels d'Europe :

- Le lac de « Pannecrière » dans le département de la Nièvre, sur l'Yonne, d'une capacité normale de 80 millions de m³, mis en service en 1949 ;
- Le lac « Seine » (Lac d'Orient), dans le département de l'Aube près de Troyes en dérivation de la Seine, d'une capacité normale de 208 millions de m³, mis en service en 1966 ;
- Le lac « Marne » (Lac du Der), dans les départements de la Marne et de la Haute-Marne près de Saint-Dizier en dérivation de la Marne et de la Blaise, d'une capacité normale 350 millions de m³, mis en service en 1974 ;
- Le lac « Aube » (Lacs Amance et du Temple), dans le département de l'Aube près de Troyes, en dérivation de l'Aube, d'une capacité normale 170 millions de m³, mis en service en 1990.

Leur gestion comprend également plus de 3 000 hectares de forêts acquises au titre de la reconstitution du potentiel forestier.

L'entretien, l'aménagement et l'exploitation du casier pilote Seine Bassée

Seine Grands Lacs a réalisé un nouvel ouvrage dans le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne), destiné à compléter le dispositif de protection contre les inondations et en réduire les dommages prévisibles. Situé en Seine-et-Marne (77), en amont de la confluence de la Seine et de l'Yonne, le casier pilote Seine Bassée est un espace endigué de 360 ha destiné à protéger des crues majeures de la Seine.

Géré par Seine Grands Lacs, il dispose d'une capacité de stockage d'environ 10 millions m³ et peut réduire jusqu'à 15 cm le niveau de la Seine grâce à un système de pompage. Son action est efficace dès l'aval de l'ouvrage à Marolles-sur-Seine et complète l'action des grands lacs-réservoirs de Champagne et du Morvan en amont, gérés par Seine Grands Lacs.

Le projet poursuit également un objectif de reconquête de la biodiversité, par la valorisation écologique d'une zone humide exceptionnelle. 5 zones sont concernées, sur lesquelles sera reconstituée une mosaïque d'habitats typiques de la vallée alluviale de la Bassée (annexes hydrauliques de la Seine, milieux herbacés humides, milieux ouverts herbacés secs et boisements alluviaux).

Les travaux du projet ont commencé en 2021 et le casier est actuellement en cours de mise en service.

L'accompagnement des zones d'expansion des crues (ZEC) : des solutions fondées sur la nature pour limiter le risque inondation

Depuis 2018, dans le cadre du contrat de partenariat d'adaptation au changement climatique signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Seine Grands Lacs s'est engagé à valoriser, préserver, restaurer et aménager des zones d'expansion des crues (ZEC) pour une gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine (44 000 km²).

Les ZEC sont des zones inondables peu ou pas urbanisées où l'eau peut s'étaler et s'accumuler temporairement. Véritables éponges, elles contribuent à réguler le débit des cours d'eau et limitent les effets de la crue pour les territoires situés en aval. Elles complètent ainsi l'efficacité de l'action des 4 lacs-réservoirs et du casier pilote Seine Bassée de Seine Grands Lacs en matière d'écrêtage des crues du bassin de la Seine en amont de Paris. A fin janvier 2025, plus de 350 projets étaient accompagnés par Seine Grands Lacs et co-construits avec les collectivités, les agriculteurs et l'ensemble des acteurs locaux. Cette action est conduite en synergie avec la Métropole du Grand Paris, qui mobilise les financements issus de sa taxe GEMAPI.

L'animation des programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI)

Les PEP (Programme d'Etudes Préalable) et PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) sont des contrats entre l'État et des collectivités locales d'un même bassin versant qui s'engagent ensemble à mener des actions en matière de prévention des inondations. Ils visent à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, régie par un principe de solidarité

amont/ aval. Un PAPI est généralement précédé d'un PEP (anciennement appelé PAPI d'intention) qui permet d'affiner le diagnostic du territoire, d'apporter ou d'approfondir les connaissances manquantes sur le périmètre envisagé, et de réaliser différentes études en vue de la réalisation d'un PAPI, notamment de travaux. Le PAPI est ainsi la traduction concrète de la mise en œuvre de la stratégie de prévention des inondations des territoires. Seine Grands Lacs porte sept programmes

La préservation des zones humides du site Ramsar des Etangs de la Champagne humide

Territoire de zones humides d'exception qui s'étend sur 255 800 hectares, le site Ramsar Étangs de la Champagne humide est le plus vaste site Ramsar de France métropolitaine. Il se compose d'une grande mosaïque de milieux, avec notamment les quatre lacs artificiels, situés au sud et au centre du site, de nombreuses forêts et prairies, et quelques 400 étangs.

Il abrite de nombreuses espèces emblématiques, avec de gros enjeux sur les oiseaux, et présente également une architecture et des activités traditionnelles.

Indispensables pour le stockage de l'eau de pluie, la recharge des nappes phréatiques, ou encore la capture du dioxyde de carbone, les zones humides jouent un rôle vital pour notre environnement et nos sociétés. Elles fournissent des habitats essentiels à la biodiversité et agissent comme des refuges de fraîcheur en période de chaleur intense. Cependant, ces milieux fragiles restent confrontés à des pressions multiples, telles que la pollution, la conversion des terres ou le dessèchement. Pour répondre à ces défis, Seine Grands Lacs et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient assurent depuis 2022 l'animation du site RAMSAR des Étangs de la Champagne humide.

Le centre de ressources de prévention EPISEINE

Le dispositif EPISEINE, acronyme de « *Ensemble pour la Prévention des Inondations sur le bassin de la SEINE* », est un dispositif partenarial de sensibilisation et de préparation des populations au risque d'inondation.

EPISEINE a été conçu et lancé par Seine Grands Lacs en 2018. Il s'appuie sur la plateforme web episeine.fr et sur des réseaux sociaux associés. Destinée au grand public, aux entreprises et aux collectivités/services publics, Episeine.fr permet de :

- Délivrer des connaissances et des informations pratiques sur les bons comportements avant, pendant et après la crue ;
- S'inscrire à des événements et formations en présentiel pour s'engager en devenant relais de sensibilisation ;
- Mettre à disposition des ressources et outils pédagogiques libres de droit pour favoriser la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à toutes les échelles ;
- Relayer des campagnes de communication digitales et ciblées pour les publics les plus exposés.

Le projet de la résidence 2026

Seine Grands Lacs a à cœur de contribuer au développement touristique, économique et culturel des territoires où sont situés ses ouvrages. C'est pour cela que l'établissement a créé les conditions d'une offre culturelle en lien avec l'eau, l'environnement et la création artistique autour de ses lacs. Ainsi, sur le rivage du lac du Der, le lieu exceptionnel de l'église de Champaubert, église désacralisée, accueille chaque année des résidences d'artistes.

Cette résidence a une triple vocation. D'une part, elle s'inscrit dans un territoire (habitants et équipements publics) dont elle participe à diversifier le champ artistique. D'autre part, elle offre un soutien à la création en proposant un espace de travail exceptionnel. L'artiste ainsi accueilli, réalise un projet en résonance avec les missions de Seine Grands Lacs (en lien avec la biodiversité, l'environnement, l'eau ou l'histoire des lacs...). Le temps de création est ponctué d'interventions de sensibilisation culturelle auprès des habitants et des équipements publics du territoire (EHPAD, écoles...). Enfin, elle permet de valoriser le patrimoine de Seine Grands Lacs et de sensibiliser le public à ses missions (lutte contre les inondations et la sécheresse, protection de la biodiversité...).

Après avoir accueilli une jeune photographe l'an dernier, Seine Grands Lacs souhaiterait accueillir en résidence cette année un auteur-illustrateur jeunesse afin d'expliquer et de valoriser auprès des jeunes publics l'histoire, les missions, le patrimoine culturel et environnemental et la biodiversité du lac du Der.

Modalités de la résidence

Le résident développera un projet d'histoire et d'illustration jeunesse et accompagnera des actions de médiation en direction du public jeunesse scolaire et familial.

Ouverte à tous, auteurs émergents ou confirmés, cette résidence de création est l'occasion de se consacrer à un travail d'écriture et d'illustration tout en animant des ateliers de médiation artistique en milieu scolaire et avec le grand public (70 % de temps de création personnelle et 30 % d'interventions).

Le résident reçoit une bourse de création d'un montant brut de 10 000 € versés en droits d'auteur, accordée et versée en intégralité dès son entrée en résidence. Le résident est choisi par un jury composé d'élus et d'agents de Seine Grands Lacs.

La résidence se déroulera d'avril à septembre 2026, et se concrétisera pour l'artiste choisi, par l'accès sans limite à l'église de Champaubert, qui deviendra son lieu d'exploration et de présentation de son travail (pas de logement). Nous ne demandons pas une présence continue sur site, seulement quelques jours (pour s'approprier le lieu et découvrir le territoire et nos missions-enjeux, pour de la médiation et une présence lors des Journées du patrimoine).

Comme chaque année, la clôture de cette résidence sera organisée les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026 lors des Journées Européennes du Patrimoine. Elle prendra la forme d'une exposition des travaux élaborés pendant la résidence et se tiendra dans l'église de Champaubert.

Afin de proposer que ce lieu emblématique, très apprécié des visiteurs, soit ouvert le plus largement possible, l'artiste choisi devra proposer dans son dossier de candidature, un agenda de présence sur site et de programmation des ateliers qui feront l'objet d'une validation de Seine Grands Lacs.

Il est demandé au résident de travailler sur des planches d'histoires illustrées qui formeront un livre jeunesse. Il restera propriétaire de son œuvre mais nous accordera le droit d'utiliser ses planches pour créer une exposition qui resterait dans l'église ou pour faire éditer un petit livre qui serait diffusé gratuitement. Ce projet pourra également proposer d'autres déclinaisons (exposition, production, extension numérique...).

Le résident s'engage également à réaliser des ateliers de médiation artistiques avec les scolaires et le grand public. Il y aura ainsi à minima :

- Trois interventions en établissements publics : écoles des communes avoisinantes (Montier-en-Der, Eclaron, Saint-Rémy-en-Bouzemont) ;
- Un à trois ateliers au sein de l'église à destination du grand public (ex. de thématique : création artistique, construction d'un récit, techniques de dessins naturalistes...).

Le résident pourra s'appuyer sur Seine Grands Lacs pour obtenir des coordonnées et communiquer sur ces ateliers, mais sera autonome dans leur organisation (prises de RDV avec les écoles, etc.).

Profil de l'artiste recherché

- Auteur-Illustrateur jeunesse professionnel, avec une expérience démontrée en projets similaires ;
- Thématiques de travail : biodiversité, environnement...
- Capacité à produire des œuvres en cohérence avec le thème du projet ;
- Sensibilité à la conservation du patrimoine culturel et naturel ;
- Autonomie de travail et expérience dans l'organisation d'une exposition ;
- Appétence pour le contact humain et le partage des connaissances ;
- Capacité à mener des ateliers de médiation artistique avec les publics, en particulier des jeunes.

Dossier de candidature

Les dossiers doivent inclure :

- Une biographie détaillant des expériences pertinentes au regard du présent appel à projet ;
- Une bibliographie, avec portfolio détaillé ;
- Une note d'intention présentant le projet de création et des propositions d'ateliers de médiation ;
- Un calendrier prévisionnel des interventions.

Critères de sélection

Le résident est choisi par un jury composé d'élus et d'agents de Seine Grands Lacs. La sélection se fera sur la base des critères suivants :

- Qualité artistique et originalité du portfolio ;
- Adéquation de la proposition de projet avec les objectifs de la résidence ;

- Motivation et capacité à travailler en autonomie ;
- Capacité à produire du lien social et expérience dans la conduite d'ateliers de médiation avec le jeune public et le tout-public.

Modalités d'envoi du dossier de candidature

Les candidatures doivent être envoyées **avant le vendredi 13 mars 2026** par voie électronique à l'adresse suivante : <mailto:communication@seinegrandslacs.fr> avec pour objet "Candidature Résidence Artistique Champaubert 2026 - [Nom du candidat]".

Pour toute question, veuillez contacter : Céline Mennesson, directrice de la communication de Seine Grands Lacs / <mailto:celine.mennesson@seinegrandslacs.fr>